



SophroKhepri
Equilibre, Santé & Qualité de Vie

www.sophrokhepri.fr

KHEPRI : naître, être et devenir, ici et maintenant



SOMMAIRE

- Le marché du bien-être et des médecines douces
- La reconnaissance des métiers de ce secteur
- La société SophroKhepri
 - Un Centre de santé et de mieux-être : **Khepri Santé**
 - Une plateforme de mise en relation : **Khepri thérapie**
 - Une vitrine pédagogique : **l'Instant Break**
- Notre développement grâce à «Innovation Expe» (*subvention régionale*)
- L'opportunité pour les collectivités dans le cadre de la Santé et Qualité de Vie au Travail au travers de cette expérience
- Notre offre de services dans un cadre sécurisé
- L'accompagnement du changement: notre démarche



Le marché du bien-être et des médecines douces

- **Les médecines douces ou thérapies complémentaires**

- Nombreuses approches globales du corps au moyen de techniques, méthodes au carrefour de la psychologie, de la science et de la phénoménologie. (soins corporels et thérapies brèves : ex: acupuncture, hypnose, relaxation, sophrologie, réflexologie...)
- 42 % des Français y ont recours (soit 1 français sur 4)

- **Un secteur d'activité en croissance**

- 2 raisons majeures: Augmentation du Vieillissement et du stress
- Développement du marché beauté/bien-être (10 milliards France et 50 milliards Europe)
- Les thérapies complémentaires sont de plus en plus reconnues dans le parcours des futurs médecins,
- Une prise en compte réglementaire des risques psycho-sociaux



La reconnaissance des métiers de ce secteur

- Qualité des formations professionnelles de plus en plus exigeantes dans notre domaine Reconnaissance des écoles délivrant des certifications RNCP (*Répertoire national des certifications professionnelles*)
- Reconnaissance des métiers par l'état dans la catégorie **Développement personnel et bien-être de la personne**, au registre des métiers de Pôle Emploi
- L'OMS favorise depuis peu l'intégration des médecines non conventionnelles dans les systèmes de santé publique (cf. rapport de l'OMS de 2002).



La société SophroKhepri

- **3 axes de développement:**
 - **Khepri Santé** : Centre de santé et de mieux-être
 - **Khepri-thérapie** : Une plateforme de mise en relation professionnels de santé et clients
 - **L'Instant Break** : Une vitrine pédagogique de la qualité de vie au travail pour les collectivités ou les entreprises



SophroKhepri
Equilibre, Santé & Qualité de Vie

www.sophrokhepri.fr



**Aromathérapie, Chiropraxie, Coaching, EFT,
EMDR, Etiopathie, Gestalt, Hirudothérapie,
Hypnose, Iridologie, Kinésiologie,
Massages, Méditation, Naturopathie,
Ostéopathie, Phytothérapie,
Pédicure-Podologie, Psychothérapie,
Réflexologie plantaire, Remédiation
cognitive, Sophrologie, Tests d'évaluation
psychologiques...**

Centre Paramédical
De Thérapies complémentaires
Et Soutien psychologique

Développement personnel
Et mieux être de la personne

Prendre rendez-vous
avec nos spécialistes

09 73 67 35 45

06 60 47 71 64

www.rdv.sophrokhepri.fr

Coaching
Orientation scolaire
Evaluation psychologique
Bilan de compétences professionnel



Edition 2016/2017

**Paru au
Guide des hôpitaux**

Les accompagnements que nous proposons ne peuvent en aucun cas se substituer à une prise en charge médicale. Aucun professionnel du centre ne vous encouragera à abandonner un traitement en cours. En cas d'hésitation, n'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant.



La Plateforme Khepri-thérapie : un système expert

- Quel usagé, souvent néophyte, saurait dire quel spécialiste choisir dans le domaine des thérapies complémentaires ?
- Pour répondre à cette demande: Un système expert avec des algorithmes mettant en relation les expertises de nos intervenants et les motifs de consultations de leurs clients/patients
- Un système de qualification calcule l'adéquation entre les professionnels et les types de demandes de chaque patient pour bien l'orienter vers le type de thérapie adapté à sa situation.
- **Résultats :**
 - le patient, est guidé vers le professionnel le plus compétent pour sa demande,
 - le professionnel, est sélectionné pour ses domaines d'expertise



Le concept : La visiothérapie pourquoi?

- **Plusieurs raisons :**

- Éloignement physique
- Pudeur ou Timidité,
- Confidentialité
- Manque de temps ou obligation de rester chez soi

- **Sécurité de nos systèmes :**

- Sécurisation des données
- Stockage des informations chez OVH : leader de l'hébergement en France
- Système de vision conférence propriétaire qui permet la confidentialité des échanges, la stabilité de la qualité de l'image et du son.



Prochain Instant Break
Jeudi 24 Novembre 2016 de 11 h 30 à 15 h 30

Offrez-vous un break bien-être à votre pause déjeuner
3 ateliers au choix dont 1 atelier collectif

Faites votre « Instant Break » parmi les pratiques proposées ce jour-là :
(massages assis, étioopathie, sophrologie, Access Bars, automassage en groupe)

**Découvrez, grâce à ce temps de pause
des méthodes à vous approprier pour décompresser**



Places limitées – Réservation obligatoire

Tarif : 10 € par atelier (inscription à 3 ateliers maximum par personne)

Tous les détails et paiement en ligne sur <http://www.linstantbreak.com/book-online>

Pour plus d'informations appelez Betty d'Alchimie Divine 07 55 79 22 34



Alchimie Divine Environments

Lieu : Centre Sophrokhepri

188, Grande Rue Charles de Gaulle - 94130 Nogent-sur-Marne (face gare RER E Nogent-Le-Perreux)



Dans le cadre de la Santé et la Qualité de Vie au Travail (SQVT)

- **ECOUTE** : avec accompagnement global et ciblé en toute confidentialité,
- **PEDAGOGIE** : Apprendre des moyens simples pour travailler mieux en prenant soin de soi avec des experts en QVT,
- **PREVENTION** : Prévenir les effets du stress en trouvant les clefs d'un bon équilibre travail-santé-vie personnelle, vivre pleinement et sereinement votre vie professionnelle grâce à des pratiques thérapeutiques pluridisciplinaires ayant fait la preuve de leur efficacité,
- **PREPARATION** : Au retour au travail après une longue absence

Addictions, Phobies, Dépression, Burnout, Stress post-traumatique
Douleurs chroniques, Pathologies invalidantes, Oncologie, Acouphènes



Expérimentation in situ et in vivo de projets innovants en Île-de-France

- **Une double opportunité :**

- Pour la Collectivité, en tant que territoire d'expérimentation, il s'agit de tester, sans aucun engagement financier:
 - une nouvelle technologie à forte valeur ajoutée,
 - dans les domaines de l'information et de la communication,
 - pour des problématiques de santé et de mieux être des riverains et des salariés de la fonction territoriale.
- Pour SophroKhepri, il s'agit de tester les aspects techniques de l'administration de sa solution, et ses résultats dans le cadre d'une démarche mise en place par des institutions publiques.
- L'expérimentation sera financée par la région, quand le dossier sera retenu.



Offre pour les collectivités au regard de la réglementation SQVT

- **Quels services pouvons-nous proposer aux collectivités ?**
- **Un système expert:**
 - permet d'accompagner les besoins des collaborateurs sans qu'ils aient à parler en interne dans leur environnement professionnel, de leurs difficultés. Ils utilisent un code remis par leur employeur, pour s'identifier sur la plateforme et avoir accès aux différents types d'accompagnement.
- **Un forfait prépayé :**
 - par l'employeur, qui englobe les différents types d'accompagnement bien-être, présélectionnés dans le cadre de leur dispositif SQVT.
- **Guidance des salariés:**
 - Les salariés sont guidés sans que l'employeur puisse connaître les motifs de consultations, lié ou pas à son contexte professionnel pouvant être un facteur de démotivation, de baisse de productivité ou d'accident du travail.

(Annexes 1 et 2 Réglementation SQVT)



Pourquoi externaliser l'approche SQVT?

- **Avantages pour une collectivité d'externaliser la mise en place d'une approche SQVT:**
 - Respect efficace de la réglementation en vigueur
 - Gain de temps dans la mise en place face à la complexité des prestations
 - Déontologie (objectivité et partialité de la démarche)
 - Respect de la confidentialité
 - S'appuyer sur un savoir-faire solide
 - Budget maîtrisé en travaillant avec des experts compétents
 - Obtenir un meilleur taux d'engagement professionnel (baisse de l'absentéisme)



Pourquoi externaliser l'approche SQVT?

- **Autres intérêts :**

- Regard nouveau porté sur l'activité d'une structure favorisant l'innovation et la différenciation auprès des Ministères du travail, de la santé...
- Anticipation et maîtrise des risques professionnels
- Motivation, implication et fidélisation des salariés
- Accès à des marchés responsables (publics ou privés) qui sélectionnent les entreprises et ou les produits sur des critères dits ESG (*Environnement, Social, Gouvernance*)
- Développement d'un capital confiance bénéfique à l'image et aux valeurs de l'entreprise
- Fiabilisation des relations commerciales et des partenariats basés sur des valeurs humaines
- Accès privilégié à des financements de la part d'organismes publics ou privés



Notre démarche d'accompagnement du changement

- **Concevoir des outils en terme de :**
 - **Ingénierie et animation de formations :** - gestion des émotions – gestion du stress - confiance en soi - mieux être au travail – développement humain du management, préparation à la retraite...
 - **Formation personnalisée en fonction des besoins exprimés :**
 - Soutien psychologique : entretien individuel ou session collective pour mieux vivre des évènements difficiles
 - Echanges de pratiques : échanger autour de son métier, de ses pratiques professionnelles pour donner du sens, s'enrichir grâce à l'effet miroir, la possibilité de donner et recevoir.
 - Groupes d'expression : favoriser la prise de parole, créer des moments d'expression pour soutenir les personnes en difficulté, les rumeurs, les incompréhensions, gérer les conflits au quotidien
 - Evènement, séminaire autour d'une question stratégique



Annexe 1. Règlementation sur Santé et Qualité de Vie au Travail:

- Le ministère du travail. En application de l'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique, signé le 22 octobre 2013, chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS d'ici 2015. Une circulaire du Premier ministre du 20 mars 2014 fixe les conditions de mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux dans les trois versants de la fonction publique. Plus d'information en suivant ce lien : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/>.
- En France nous pouvons citer l'article L.4121-1 du Code du travail « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » ou encore le récent décret d'application de la loi du 9 novembre 2010 sur la réforme des retraites qui « prévoit que les entreprises d'au moins 50 salariés, dont au moins 50 % des effectifs sont exposés à certains facteurs de risques, doivent être couvertes par un accord ou un plan d'action de prévention de la pénibilité ».
- **Les entreprises ou les collectivités** sont depuis peu soumises à l'obligation de remplir le Document Unique concernant les risques professionnels.
- Quels que soient la taille de l'entreprise et son secteur d'activité, l'employeur doit transcrire dans un document unique, les résultats de l'évaluation des risques à laquelle il a procédé dans le cadre de son obligation générale de prévention des risques professionnels.
- Donc, le nombre d'entreprises en demande de nos services va augmenter compte tenu des pressions légales.



Annexe 2. Chiffre sur la Qualité de Vie au Travail selon les résultats de l'enquête 2013 de l'ANACT (*Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail*) :

- **58% des salariés pensent que leurs conditions de travail se sont dégradées depuis 5 ans**
- **Enjeux de la Qualité de Vie au travail:**
 - Concilier de bonnes conditions de travail et la performance de l'entreprise ou de la collectivité pour plus de compétitivité au regard des économies de budget
 - La qualité de vie ne concerne plus seulement la santé physique et mentale mais un ensemble de facteurs liés au travail et à l'environnement d'un individu.



Annexe 3. Qu'entend-on par “risques psychosociaux” ?

- Désignent un ensemble de risques professionnels qui touchent l'intégrité physique et psychologique des salariés.
- «Risques» désignent l'apparition possible d'un trouble
- «psycho» indique le lien qu'il existe entre la personne
- «social » et son environnement professionnel qui est caractérisé par les relations avec autrui (collègues, responsables...)